

Charte déontologique de ma pratique astrologique

Principes fondamentaux

Article 1 — La personne avant le thème

Le thème astrologique ne définit jamais entièrement une personne. Il constitue un outil de compréhension qui ne prend sens qu'au regard de son histoire, de son vécu, de ses choix et de la manière singulière dont elle construit son existence.

L'interprétation astrologique doit toujours rester au service de la personne et non l'inverse.

Article 2 — Liberté et non-déterminisme

Aucune configuration astrologique ne condamne à un comportement, à une difficulté ou à un événement particulier.

Le thème natal décrit des dynamiques, des tensions, des ressources et des potentialités. Leur expression dépend de nombreux facteurs et notamment de l'histoire individuelle, de l'environnement, du niveau de conscience et des choix personnels.

L'astrologie ne doit jamais être utilisée pour enfermer une personne dans une définition d'elle-même ou dans l'idée d'un destin inéluctable.

Article 3 — Le thème confronté au vécu

Une interprétation astrologique reste une hypothèse tant qu'elle n'a pas été confrontée à l'expérience réelle de la personne.

La parole du consultant, son histoire et ce qu'il éprouve constituent donc des éléments essentiels de la consultation.

Il ne s'agit pas de faire correspondre artificiellement une existence à un thème, mais de rechercher ce que le langage astrologique peut réellement contribuer à éclairer.

La relation avec le consultant

Article 4 — Écouter avant d'interpréter

La consultation commence autant que possible par l'écoute de la personne : ce qu'elle vit, ce qui la préoccupe, ses difficultés, ses besoins, ses contradictions, ses relations et les situations qui tendent à se répéter.

Le thème astrologique intervient ensuite comme un outil susceptible d'éclairer et de mettre en sens certains éléments du vécu.

L'astrologie ne doit pas faire taire la parole du consultant sous une accumulation d'interprétations.

Article 5 — Respect et confidentialité

Toute information confiée au cours d'une consultation est considérée comme confidentielle.

La personne doit être accueillie avec respect, tact et sans jugement moral.

La relation astrologique ne doit jamais devenir un moyen d'exercer une emprise, d'imposer une croyance ou de créer une dépendance.

La confiance accordée au praticien ne peut être utilisée à des fins affectives, sexuelles, financières ou idéologiques.

Article 6 — Favoriser l'autonomie

L'objectif de la consultation est de permettre à la personne de mieux comprendre ce qu'elle vit et de retrouver une capacité de choix.

L'astrologue ne décide pas à sa place.

Il ne prétend pas savoir ce qu'elle doit faire de sa vie, quelle relation elle doit poursuivre ou interrompre, quel métier elle doit choisir ou quelle décision elle doit prendre.

L'interprétation doit ouvrir des possibilités de réflexion plutôt que fermer l'avenir.

Prudence de l'interprétation

Article 7 — Les risques de l'interprétation astrologique

Une interprétation astrologique peut avoir des effets importants lorsqu'elle est reçue comme une vérité définitive.

Une attention particulière doit donc être portée au risque de :

figer l'image que la personne a d'elle-même ; renforcer des peurs ou des croyances limitantes ; susciter des anticipations anxieuses ; transformer une possibilité en certitude ; encourager une dépendance envers l'astrologue ; ou conduire la personne à attribuer au thème ce qui relève de ses choix et de sa responsabilité.

Toute interprétation doit être formulée avec mesure et replacée dans son contexte.

Article 8 — Prévisions et temporalité

Les transits, progressions et autres techniques prévisionnelles sont considérés comme des instruments permettant d'interroger la dynamique d'une période et non comme des moyens permettant d'annoncer avec certitude des événements futurs.

Aucune prédiction formelle concernant la mort, la maladie, un accident ou tout autre événement grave ne doit être formulée.

Une période astrologique peut signaler une tension, une transformation ou une problématique particulière sans permettre d'en connaître à l'avance la manifestation concrète.

Astrologie et psychologie

Article 9 — Mise en conscience

Dans ma pratique, l'astrologie constitue principalement un outil de connaissance de soi et de mise en conscience.

Lorsque certaines dynamiques restent inconscientes, elles peuvent se manifester sous la forme de répétitions, de conflits ou de résistances.

Le travail astrologique peut contribuer à les rendre plus perceptibles, à condition que cette compréhension soit toujours reliée à l'expérience réelle de la personne.

La prise de conscience n'a pas pour but d'imposer une interprétation mais d'élargir les possibilités de compréhension et d'évolution.

Article 10 — Complémentarité avec la psychologie

L'astrologie peut être mise en relation avec certains apports de la psychologie, de la psychanalyse et de la psychothérapie, mais elle ne se substitue à aucune de ces disciplines.

Elle ne constitue ni un diagnostic psychologique ou psychiatrique ni un traitement médical.

Les concepts issus de la psychologie doivent être utilisés avec prudence et dans le respect de leurs limites.

Limites de compétence

Article 11 — Savoir orienter

Certaines situations dépassent le cadre d'une consultation astrologique.

Lorsqu'une personne présente une souffrance psychique importante, une situation nécessitant une prise en charge médicale ou toute autre problématique relevant d'une compétence spécialisée, elle doit pouvoir être orientée vers le professionnel approprié.

Reconnaître les limites de l'astrologie et de sa propre compétence constitue une responsabilité fondamentale du praticien.

Article 12 — Santé

L'astrologie ne doit jamais conduire à poser un diagnostic médical, modifier un traitement, déconseiller une consultation médicale ou intervenir dans une décision thérapeutique relevant des professionnels de santé.

Les considérations astrologiques ne peuvent se substituer à la médecine.

Études astrologiques

Article 13 — L'étude n'est pas une fin en soi

Une étude astrologique écrite ou orale peut être réalisée lorsqu'elle répond à une demande précise, mais elle doit être accompagnée d'explications permettant d'éviter une lecture rigide ou déterministe.

Thème natal, synastrie, transits, progressions, orientation professionnelle ou autres techniques doivent rester des supports de réflexion.

L'objectif n'est pas de produire une description définitive de la personne, mais de favoriser une meilleure compréhension de ses dynamiques et de son expérience.

Enseignement et transmission

Article 14 — Transmettre sans dogmatisme

L'enseignement de l'astrologie doit permettre de développer la capacité de réflexion et non l'adhésion à un système fermé.

Les différentes traditions et écoles astrologiques peuvent être étudiées sans présenter l'une d'elles comme détentrice d'une vérité absolue.

L'expérience, l'observation, la confrontation des interprétations au réel et l'esprit critique doivent conserver une place centrale.

Article 15 — Distinguer les registres de connaissance

Les hypothèses astrologiques, psychologiques, philosophiques ou spirituelles doivent autant que possible être distinguées les unes des autres.

Une conviction spirituelle peut orienter une pratique sans être présentée comme un fait démontré.

Cette distinction permet de respecter la liberté de pensée du consultant et de maintenir une pratique intellectuellement honnête.

Principe général

Article 16 — Une astrologie au service de l'être humain

L'astrologie n'a de sens, dans ma pratique, que si elle contribue à accroître la compréhension, la conscience et la liberté.

Le thème natal ne constitue ni une sentence ni une identité définitive.

Il devient utile lorsqu'il aide une personne à mieux comprendre ce qu'elle vit, à reconnaître certaines dynamiques qui l'animent et à envisager son existence avec davantage de conscience et de liberté.